



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 29-2026

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors d'une séance tenue le 1^{er} septembre 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 29-2026 intitulé « Projet de règlement numéro 29-2026 visant la modification du plan d'urbanisme numéro 14-2024, aux fins de modifier l'affectation résidentielle dynamique au profit d'une partie de l'affectation publique au sud-ouest de l'intersection de la 59^e avenue sud et du chemin d'Oka.
- 2- Ce projet a pour objet de modifier l'affectation publique pour une affectation résidentielle dynamique.
- 3- Croquis de l'affectation concernée :



- 4- Une assemblée publique aux fins de consultation aura lieu **mardi le 20 octobre 2026, à 19h**, à la salle municipale située au 1110 chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
- 5- Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général à l'Hôtel de ville située au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité, section DÉCOUVRIR SAINT-JOSEPH-DU-LAC / Vie démocratique / Procès-verbaux / Séance du 1^{er} septembre 2026.

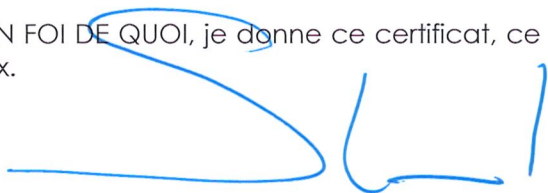
DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 9 octobre 2026

Stéphane Giguère, B. Sc.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis (assemblée publique aux fins de consultation concernant le projet de règlement 29-2026) en affichant une copie entre 9 h et midi, le neuvième jour du mois d'octobre de l'an 2026, à chacun des endroits suivants, à savoir : 1110, chemin Principal et sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce neuvième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-six.



Stéphane Giguère, B. Sc.
Directeur général